

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	6 (1918)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Le journal du lieutenant-colonel Courant (1847) [suite]
<b>Autor:</b>	Wattelet, Hans
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-818112">https://doi.org/10.5169/seals-818112</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE JOURNAL DU LIEUTENANT-COLONEL COURANT (1847),

par HANS WATTELET.

(Suite).

---

29. Vendredi. Fini ma lettre à Sophie avec Plan de n.  
Prison. Je lui parle de la santé de mes Compagnons & de  
l'indignation qu'excite chez moi le Silence du Conseil municipal  
de Morat, qui auroit du déjà reclamer en faveur de ceux qui n'ont  
fait autre chose que veiller à la sûreté de la Ville & nullem't pris  
part au mouvement.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Archives de Morat. *Ratsmanual* VIII. X, page 114; 4 März 1847.

Nach dem Namensaufruf, wobei keine Bemerkungen gemacht wurden, eröffnete das Praesidium die Verhandlungen mit der Anfrage, ob die Bürgerschaft gleich wie die andern Gemeinden des Bezirks für die Freylassung der Gefangenen aus diesem Bezirk gegen Caution petitionnieren wolle oder nicht. Mit Stimmeneinheit wurde diese Frage bejahend beantwortet...

Missivenbuch 1845—1854, page 95, 96.

Lettre de l'assemblée bourgeoisiale de Morat au Conseil d'Etat du canton de Fribourg du 4 mars 1847.

«Nicht ohne grossen Schmerz richten wir unsere Blicke rückwärts auf «jene Ereignisse, die den Frieden unsers Cantons zu zerstören drohten. «Nicht ohne tiefe Betrübniss durchgehen und betrachten wir die traurigen «Folgen, wie sie sich grösstenteils notwendigerweise entwickeln und darstellen mussten und wie sie nun mehr schwer auf einer grossen Zahl «Ihrer Mitbürger lasten. Wir gedenken hierbey hauptsächlich derjenigen, «die in gefängliche Haft gesetzt worden sind; wir gedenken ins besondere «der Inhaftierten aus unserm Bezirk. Seit bereits vielen Wochen ihren «Familien, ihren Mitbürgern, ihrem Wirkungskreise, den Geschäften entzogen, sehnen sie sich nach Freiheit, und unser grösster Wunsch ist es

La femme & le frere de Duruz obtiennent de Mr Müsslin la permission d'entrer dans notre chambre pr lui parler.

30. Samedy. Mr Delaprez obtient la permission d'entrer dans notre chambre et parler à son beaufrere Mr. Cottier. Plusieurs de nos Compagnons recoivent des effets & lettres. Ermel de la croix blanche ns envoie 6 bs de Vin. J'apprends qu'on fit dire (du Chateau) à Kn de s'en aller a Villars sans quoi il seroit arrêté.

Flux de bile, par suite d'irritation & reflexions noires, 4 selles avec tranchées et tenesme, Camphre les calme, vers 4 hs Mayor, Vaudois, transféré de notre Tour a Jaquemard par 3 Gendarmes.

31 Dim. A 7 hs du soir, qqs jeunes gens yvres, passant sous notre fenetre chantent a pleine gorge. ah ! ça ira, ça ira, les Freyschaars on les pendra, puis Es lebewohl, & à bas le Cons<sup>l</sup> Municipal de Fribourg ; Mr. Müsslin fait dire a Mr. Weiss

« ihnen dieselbe gewährt zu sehen. Ohne uns bey diesem Anlass im entferntesten die Beurteilung ihrer Schuld oder ihrer Unschuld anmassen zu wollen, spricht sich doch im Allgemeinen so Vieles, so offenbar zu ihren Gunsten, dass wir es für eine heilige Pflicht halten, alles dasjenige zu thun, was das Schicksal dieser Männer, die Alle unsere Liebe und Achtung geniesen, die wir gegenwärtig alle sehr vermissen, erleichtern kann.

« Wir treten desshalb mit der ehrerbietigen Bitte vor Sie, HGH. Schultheiss Präsident, HGH. Sie möchten in milder Beurtheilung des Geschehnen ein schonendes Verfahren einschlagen, in Ihrer Stellung als Anklagekammer und in Anwendung der Ihnen zustehenden gesetzlichen Competenzen den Grundsatz der Freylassung der gedachten Gefangenen gegen Caution aussprechen... Schliesslich erklären wir hier, dass wir aus eigenem freien Antriebe zusammengetreten sind und mit Einmut beschlossen haben, Ihnen das gegenwärtige Gesuch zu günstiger Beherrigung vorzulegen... »

Réponse du préfet Dr. Engelhardt du 8 mars 1847. (Arch. de Morat). Dans le but de prier le Tit. Conseil d'Etat d'user des pouvoirs qui lui sont attribués, pour mettre en liberté les prévenus politiques, incarcérés à la suite de la tentative d'insurrection, Vous avez adressé une pétition à cette haute autorité.

Tout en appréciant les sentiments d'humanité qui animent Votre assemblée communale, le devoir qui incombe au Tit. Conseil d'Etat de ne négliger aucun des moyens propres à faire découvrir la vérité, afin qu'il puisse être rendu une justice impartiale, ne lui permet pas dans l'état actuel de la procédure de déferer à Vos voeux. Dès que les faits, objets des enquêtes qui se poursuivent seront suffisamment éclaircis, il désire que dans le nombre des prévenus il en soit trouvé de dignes d'obtenir la faveur sollicitée dans leur intérêt.

qu'on ne s'occupera d'aucune Pétition avant que le Cons<sup>l</sup> d'Etat ait pris une decision sur les divers Prisonniers.<sup>1</sup>

1. Lundy. Reçu de Md Vo Papier d'emballage, blanc folo crayons etc. Moret écrit une longue lettre a sa famille sur ses affaires.

2. Mardy. *Grande Fête* en actions de graces, pour la victoire remportée sur l'Insurrection, depuis 9 h<sup>s</sup> nous entendons des coups de canon et de Petards. Nous demandons des Journaux pr la 3<sup>me</sup> fois. A midi, 2 soldats de garde entrent et reclament Mr Duruz comme Connaissance, ils sont de la contrée, ici depuis Samedy, 2 Compes. Wuillemin perd 10 bz ds la paille.

3. Mercredy. J'ecris a Sophie pr lui demander du linge et la prier de reclamer chez le taillr F. les habits qu'il avoit à me faire. Plus tard, je reçois une lettre d'elle du 31 Jr & de la Pommade camphrée, vinaigre des 4 Voleurs & Pastilles, contre vermine et miasmes. Roggen apprend qu'on a fait chez lui un nouvel Inventre & que Müsslin doit aller demain à Morat.

Enfin, on nous apporte le Narrateur de Samedy passé.

4. Jeudy. Mr Dupuis, Ministre Protestant de Fribourg vient ns faire une visite & ns prête qqs livres de piété. M. Müsslin n'est pas allé à Morat, ayant trop à faire ici, avec les Prisonniers, on dit même que ce sera son Secrétaire qui visitera les

<sup>1</sup> *Union suisse*, N° 9, page 41; 29 janvier 1847.

Dans sa séance du 27 de ce mois, le Conseil d'Etat s'est occupé d'une pétition signée par près de 200 bourgeois de cette ville, demandant la dissolution du conseil communal de Fribourg et la recomposition de ce corps. L'autorité supérieure a reconnu l'opportunité et en même temps le mérite de la mesure réclamée par les pétitionnaires. La participation ouverte à la dernière révolte, soit de plusieurs membres du conseil communal, soit de plusieurs employés dépendants immédiatement de ce conseil; l'opposition hostile, systématique de ce corps surtout à celles des mesures de l'autorité supérieure qui avaient pour but le maintien de l'ordre et la sûreté du pays; son impuissance ou sa négligence à exercer la police locale dont le directeur figurait parmi les chefs du mouvement insurrectionnel; la nécessité de prendre les moyens propres à empêcher le retour de tels événements: tout imposait au conseil d'Etat le devoir d'intervenir avec énergie contre une autorité subalterne qui avait tenté à plusieurs reprises de dépasser la limite de ses pouvoirs et qui avait manifesté dans une circonstance l'intention de faire une opposition ouverte au gouvernement. Aussi... le conseil d'Etat a révoqué le conseil communal de Fribourg...

Prisons. Je reçois un billet de Md Elisa de Berne, expliq<sup>t</sup> l'envoy du Vinaigre & Pastille.

5. Vendredy. Repd. aux 2 Elisa de Berne et écris à M.

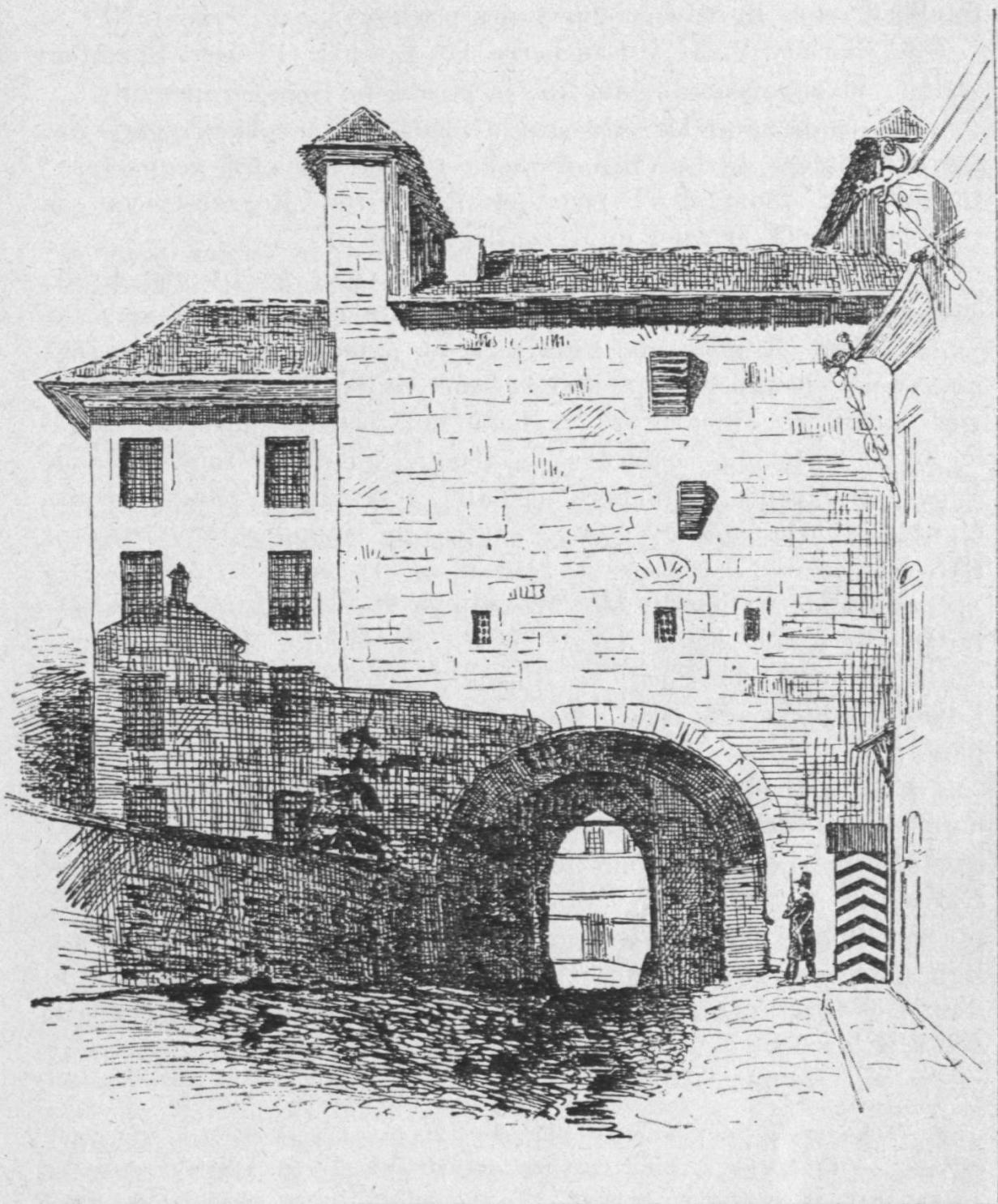


Fig. 1. — La mauvaise tour (place devant la Préfecture actuelle).

Chantrens a Lausanne pr qu'il envoie a Mr Cottier le gd ouvrage Raspail. Mde Cottier, Mad. Roggen & B. Galley ns visitent, la

1<sup>re</sup> dit à son mari que lui et moi sommes accusés d'être membres du Comité & d'avoir dirigé, & *lui* d'avoir donné l'ordre de fusiller les Gendarmes s'ils tentoient de s'évader ; *de plus* on doit avoir fouillé ds mon Bureau et enlevé des papiers.

6. Samedy Vichi & Faucherre, Gb Liechty, Presset, Spahn ns visitent et envoyent du vin fin, je reçois du linge propre.

On ns dit que Mr Müsslin a commencé ses Interrogats par les Prisonniers de la Ville, & *qu'en général on sera peu severer* ! G. Liechty donne 1 V. pour les Prisonniers. Roggen reçoit un gros Oreiller & prétend qu'il ronflera moins.

7. Dime. Pellet ns envoie 6 Bs Vin. On ns dit que Frölicher a été elargi par Müsslin après un Interrogatoire.

Il neige et pleut par intervalle et parsuite nos baquets ont une odeur insupportable. Malgré son oreiller Roggen ronfle plus que jamais. Cet homme est vraiment un fleau pr nous, car pendt le jour, il est plus souvent a la fenetre que nous tous ensemble & nous intercepte la lumiere et l'air, & sa vie se passe à boire, manger, ronfler ou ns ennuyer avec son monotone et fatiguant sifflet.

8. Lundy. On dit Mr Müsslin à Morat, ce qui nous tarde. Reçu une bonne longue lettre de Sophie. J'apprends que Julien S. est à la Porte de Romont, en compagnie et son frere Louis a Jaquemard, seul. Wuillemin perd ses lunettes dans la paille.

R. Depuis hier ns sommes *au secret* et n'avons plus de communication avec personne.

Mardy. Le jeune vient (en vain) Solliciter une entrevue avec Fasnacht, probablement à cause des Interrogats. Il écrit à Ft pr lui expliq'r sa commissn<sup>e</sup> mais M. Müsslin biffe les 2 dern<sup>s</sup> lignes, content probabt qq. chose pr nous. On me refuse l'achat d'un *Couteau de tonnelier*, Je reponds à Sophie, touché l'article *Baquets*.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Union suisse* du 9 février 1847. N° 12 ; page 54. Noms des principaux détenus : « *Fröhlicher*, avocat patenté, député au grand conseil, conseiller municipal, ex-procureur général, etc. ; *Schaller Julien*, député au grand conseil, conseiller municipal, inspecteur général des forêts de l'Etat, président de l'édilité, etc. ; *Berthold*, médecin de l'hôpital, membre du conseil de santé, député au grand conseil ; *Moret*, député au grand conseil, notaire, secrétaire de la direction des orphelins ; *Remy*, député au grand conseil, ancien vice-chancelier et membre du conseil d'éducation ; *Pittet*, député

10. Mercredy. On ns dit que les Interr<sup>s</sup> suivent, mais pas pr nous. Le Geolier ns boude, bouche close, peut être ne sait il rien. Flux de bile, 5 selles, Camphre. Une lettre de ma sœur.

11 Jeudy. Repondu a ma sœur, message pr S. Jean, sur ma santé.

Duruz interrogé a 11 & 3 hs ; il rentre mécontent.

Galley reçoit l'ordre d'être prêt à aller à Morat demain.

Ecris a Md. Vicarino pr boite, clous, perçoirs, ficelle.

(A suivre)

« au grand conseil, greffier du tribunal de Gruyères, notaire, secrétaire de la direction des orphelins, contrôleur des hypothèques ; *Weibel*, architecte de l'Etat, lieutenant d'artillerie ; *Birbaum*, exempt de police à Fribourg ; « *Blanc*, notaire et secrétaire de la direction des orphelins de Farvagny ; « *Dupré-Michaud*, ex-député ; *Perroud*, procureur juré ; *Pache, Jos.*, membre du tribunal de Bulle, et président de la direction des orphelins ; *Fred.* « *Hartmann*, lieutenant de carabiniers et boursier salarié des pauvres de Fribourg ; *L. Schaller*, brasseur ; *Zillweger*, exempt de police de Fribourg ; *Folly*, notaire de Fribourg ; *Folly*, avocat, de Villarepos ; *Wuillemin*, syndic de Courgevaux ; *Courant*, ex-colonel de Neuchâtel ; *Chollet*, dit « *Grognon*, de Charmey ; *Moret Modeste*, de Vuadens ; *Murith Joseph*, de Gruyères ; *Mayor Marc*, d'Echallens ; *François Garin*, de Bulle ; *Ph. Castella*, à Epagny ; *Vorlet*, chirurgien, de Villeneuve ; *Duruz*, aubergiste à Murist ; *Vonlanthen*, économe de l'hôpital de Fribourg ; *Collaud*, ex-surveillant à l'école moyenne, à Fribourg ; *Broillet*, capitaine de cavalerie, de Bel-faux ; *Daler* fils, négt., du Grand-Duché de Baden.

« Sont en fuite :

« *Castella André*, avocat patenté, suppléant du tribunal d'appel, procureur d'office auprès du tribunal allemand, député au grand conseil, directeur de la police locale de Fribourg, major d'infanterie, membre de la commission des écoles, membre du conseil de moeurs, président supérieur de l'hôpital bourgeois, membre d'une infinité de sociétés d'instruction, d'économie, philanthropie, histoire, commerce, forçats libérés et correspondant salarié d'autres sociétés ; *Bussard*, avocat patenté, professeur de droit, député au grand conseil, anc. membre du Tribunal d'Appel. *Vissuala* père, anc. député au Grand Conseil, membre du conseil ecclésiastique de Morat, ex-receveur du gouvernement, ex-syndic de Morat ; *Vissuala*, fils, membre du tribunal de Morat, substitut du contrôleur des hypothèques et lieutenant de fusiliers ; *Chatoney*, député au grand conseil, suppléant au tribunal d'appel, membre du conseil ecclésiastique de Morat et ex-notaire ; *Schmutz*, député au grand conseil, ex-banquier de Morat ; *Tschachly*, député au grand conseil, notaire, membre du tribunal de Morat, secrétaire de la direction des orphelins, capitaine de fusiliers et ancien secrétaire de préfet ; *Rouiller*, procureur-juré à Gruyères ; *Curtys*, entrepreneur de ponts et chaussées, de Montagny.